**Logopède**

**Instruction publique Ville de Bruxelles**

**Offre d’emploi**

Le Département Instruction Publique recrute un logopède au sein de son service de soin en santé mentale SeSaMe.

**Employeur :**

Avec environ 5 200 membres du personnel et un réseau d’enseignement étendu, la Ville de Bruxelles est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise. Également, 2ème Pouvoir Organisateur de la Communauté française, la Ville de Bruxelles offre de nombreux avantages financiers et une équipe qui s’investit auprès de plus de 114 établissements scolaires.

**Description du poste :**

Missions :

Intégrer l’équipe enfant du service de santé mentale SeSaMe.

Activités principales :

* Traitement des troubles du langage oral et écrit, traitement de la dyscalculie, le symptôme étant considéré dans une perspective globale ;
* Travail dans l’équipe enfant, participation aux entretiens avec les parents;
* participation aux réunions d’équipe et aux réunions cliniques;
* Participation à des activités de prévention, de formation, de coordination ;
* Contacts avec le réseau.

Profil :

* Être titulaire du titre de bachelier en logopédie;
* Une expérience en santé mentale constitue et avoir suivi une formation complémentaire dans ce domaine sont un atout ;
* Excellente expression orale et sens développé de la communication ;
* Aimer travailler de manière autonome au sein d’une équipe pluridisciplinaire ;
* Jouir des droits civiques et politiques ;
* Être de conduite irréprochable ;
* Être déclaré physiquement apte à l’exercice de la fonction au moment de l’entrée en fonctions.

Les candidats qui ne rempliraient pas toutes les conditions d’admission à la date de clôture des listes d’inscriptions, seront considérés comme étant inscrits indûment.

Les documents suivants accompagneront la candidature et constitueront le dossier faisant l’objet d’une sélection par le jury:

* une lettre de motivation reprenant la façon dont le candidat se représente les tâches demandées et comment il compte s’y impliquer;
* un curriculum vitae détaillé reprenant notamment une formation complémentaire en logopédie, le travail personnel, les supervisions et l’expérience professionnelle;
* une copie du diplôme.

Offre :

- Environnement de travail motivant au sein d’une équipe dynamique et passionnée

- Contrat temps plein à durée déterminée (possibilité d’être reconduit par un CDI)

* 37h30 par semaine
* minimum 50 jours de congé

- Salaire barème B1 applicable en fonction de l’ancienneté – montant brut indexé de 2293,007 EUR mensuel minimum (ancienneté 0) à 3423,006 EUR mensuel maximum.

- Reconnaissance des années de spécialisation et de l’ancienneté utile acquise

- Divers avantages complémentaires : nombreuses possibilités de formation, exonération du ticket modérateur dans les hôpitaux du réseau IRIS sur le territoire de la Ville de Bruxelles, prise en charge de l’abonnement STIB à 100%, réduction de l'abonnement SNCB, chèques repas, restaurant d’entreprise, réduction de prix pour les entrées aux centres culturels et sportifs agréés.

Intéressé ?

Dans ce cas, envoyez votre CV avant le 9 octobre 2020, votre diplôme, votre motivation à :

Ville de Bruxelles – Département Instruction publique

A l'attention de Mme ABDU MATTAR Rasha

Au bon soin de Mme Hariche Faouzia

boulevard Anspach 6

1000 Bruxelles

Ou par courriel : rasha.abdumattar@brucity.education

Votre candidature donnera suite à un entretien permettant d’évaluer l’aptitude à la pratique thérapeutique et au travailler en équipe.

Renseignements :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au Département Instruction publique, auprès de Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au Département Instruction publique, auprès de Mme ABDU MATTAR Rasha (02/279.38.33 ou rasha.abdumattar@brucity.education) ou M. VANDYSTADT Edouard (02/279.38.37 ou edouard.vandystadt@brucity.education ).

Tout renseignement scientifique peut être obtenu au Service de Santé Mentale, auprès du Dr ZUCKER Nicole (02/279.63.42 ou 02/279.63.52)

**La Ville de Bruxelles poursuit sa politique de diversité, de non-discrimination et d’égalité des chances.**